

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2022-AG-098

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT RETRECISSEMENT DE LA CHAUSSEE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA GARE

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDÉRANT que pour une étude de circulation dans le cadre du plan vélo il y a lieu de réduire la chaussée avec la pose de GBA en plastique Avenue de la Gare, à compter du **lundi 12 décembre 2022**, installée par la Société SFRE sise 35 avenue des Grenots à ETAMPES (91150).

CONSIDÉRANT que pour l'étude de circulation dans le cadre du plan vélo, il y a lieu de réduire la chaussée sur une partie de l'Avenue de la Gare,

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - À compter du **lundi 12 décembre 2022** et jusqu'à la fin de l'étude de circulation, la **chaussée sera rétrécie sur une partie de l'Avenue de la Gare.**

ARTICLE 2° - Le bénéficiaire est en charge de se conformer aux dispositions et contraintes faites aux entreprises.

ARTICLE 3° - Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'Entreprise chargée desdits travaux.

ARTICLE 4° - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Directeur de la Société SFRE sise 35 avenue des Grenots à ETAMPES (91150).

**Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 7 décembre 2022**

Fait à Égly, 7 décembre 2022

Le Maire d'Égly

Édouard MATT

Le Maire d'Égly

Édouard MATT